



Comptes-rendus des ateliers de concertation sur les mesures d'accompagnement des 15 et 16/09/2021

Trois ateliers de concertation ont été organisés par la DDT 58 afin de présenter certaines mesures d'accompagnements possibles aux acteurs locaux : ateliers des 15/09 après-midi (activités récréatives et sportives, 18 participants), 16/09 matin (hébergement/restauration, 14 participants), et du 16/09 après-midi pour les acteurs institutionnels (14 participants).

1 – Retour sur les mesures proposées

Les fiches proposées ont fait l'objet des retours suivants de la part des acteurs locaux :

Fiche 1 : rénovation des tourbières : approuvée

Fiche 2 : acquisition de parcelle : approuvée

Fiche 3 : création d'un havre de paix pour les loutres : approuvée

Fiche 4 : étude mammifères semi-aquatiques : approuvée

Fiche 5 : étude botanique : approuvée

Fiche 7 : accessibilité pour la pêche : envisager un ponton sécurisé dédié aux personnes à mobilité réduite (comme précédemment sur un bras mort de Loire, en terrain plat (terrassement réduits).

Fiche 8 : entretien des infrastructures de pêche et création d'habitats pour les poissons

Les 3 mises à l'eau (Chevigny, Les Bouleaux et Les Genièvres) ne conviennent pas à certains acteurs nautiques. Elles ne devraient pas être ouvertes à tous les usagers et les dispenser de redevance de mise à l'eau. La CCMSGL indique qu'il faudrait réfléchir pour l'organisation d'une surveillance.

Fiche 9 : création de pontons pour relier les 2 rives

Mesure jugée trop onéreuse. Examiner la variante de navettes ou petit train, ou encore de location de vélo en libre accès ; Les prestataires locaux (vélos, trot, kayak, pédalos) seraient mobilisables.

Fiche 10 : versement d'indemnités pour les loyers ou les remboursements d'emprunts

Fiche intéressante. A revoir si possible : plafond des emprunts porté à 1000 €, accompagnement particulier pour les nouveaux arrivants, extension de la mesure aux entreprises jusqu'à 20 salariés, aux associations, aux entreprises actives sur la Cure Aval, calculs sur charges fixes plutôt que sur les loyers.

Fiche 11 : versement d'indemnités pour des investissements éco-responsables

Inutile en cas de difficulté de trésorerie. Étendre aux entreprises jusqu'à 20 salariés.

Fiche 12 : campagne de publicité : Intégrer les médias régionaux tels que France 3 Bourgogne...

Fiche 13 : tournage d'un film : intégrer à un dispositif média géré par Nièvre Attractive.

Fiche 14 : animation CCMSGL : approuvée

Fiche 15 : création d'une BD sur la vidange : Intéressant, avec accès aux archives. Associer la Camosine.

Fiche 16 : mise en sécurité de la grande île :

Intégrer la valeur marchande des arbres coupés, les aides de l'Etat en cas d'arbres malades (scolyte de l'épicéa...). Utilisation du bois possible pour réaliser des petits pontons d'accès sur la grande île.

Fiche 17 : création d'un îlot de sénescence sur la grande île : Supprimée

Fiche 18 : création d'un îlot de vieillissement traité en irrégulier sur la grande île : coûts d'entretien du chemin ?

Fiche 19 : opération lac propre :

Approuvée. Pourrait être menée en lien avec Pavillon bleu. Les écoles pourraient participer (de la seconde chance notamment).

Fiche 20 : son et lumière :

Les restaurateurs pensent que les participants viendront avec leur pique-nique et n'utiliseront pas les services de restauration proposés. Des artistes locaux pourraient participer à ces événements.

Fiche 21 : concert : Idem

Fiche 22 : navigation sur le lac de Pannecièrre :

Nécessiterait la révision de l'arrêté ARS limitant les moteurs thermiques (lac utilisé pour l'eau potable). Déplacer embarcadères et bateaux depuis le lac des Settons serait coûteux.

Fiche 23 : déplacement des activités aquatiques sur un autre lac

Le déplacement des activités nautiques reste envisageable, mais les coûts seraient très importants, et cela générerait trop de contraintes logistiques (accueil, mise en sécurité de matériel)

Fiche 24 : pêche et repoissonnement du lac

La Fédération de pêche de la Nièvre indique que selon les scénarios on peut potentiellement perdre une saison de pêche si le lac n'est pas remis en eau en mars. Envisager la revente des sandres nouvellement introduit depuis la dernière vidange (intégrer les recettes dans la fiche). Occasion d'un point sur la gestion piscicole. Les restaurateurs peuvent potentiellement récupérer des poissons. Valorisation de la mise à disposition de la structure fédérale à disposition. Le personnel de la fédé de pêche peut aider les pêcheurs professionnels pour la pêche. Il faudra dans ce cas, penser à inclure le temps de mobilisation de la fédération de pêche (coût). Le retrait des vases doit également être inclus.

Fiche 25 : sports d'eaux vives : intéressante, selon niveaux d'eau. Revoir les calendriers des lâchers.

Fiche 26 : création de points de vue : coût jugé élevé, sans refus

Fiche 27 : campagne photos

Les reventes de photos en pourront se faire que si elles ont été réalisées par un photographe de renom. Une exposition de photos en extérieur, sur des toiles, pourrait être mise en œuvre.

Fiche 28 : ventes d'articles locaux dédiés à la vidange

Le coût de création d'une pièce par la monnaie de Paris est prohibitif. Les participants proposent plutôt de partir sur un objet de faïencerie comme par exemple une tasse.

Fiche 29 : visite du barrage par des écoles d'ingénieurs : approuvée

Fiche 30 : changement des éclairages du barrage pour respect du label Ciel étoilé : approuvée

Fiche 31 : information des prestataires locaux des travaux pour proposition de prix : approuvée

Fiche 32 : installation d'une webcam

Cette mesure est intéressante mais les acteurs soulignent que le réseau 4G est très faible au lac des Settons et qu'il serait difficile de télécharger une application mobile pour visualiser la vidéo.

Fiche 33 : continuité écologique sur la Cure : approuvée

2 – Nouvelles mesures proposées

Les acteurs locaux ont proposé les nouvelles mesures suivantes :

- suppression ou report des redevances d'AOT, à voir avec la COM COM
- amélioration de la collecte de tri (CCMSGSL) : nouveaux points d'apports volontaires
- Création d'une piscine artificielle ou d'une fosse de réception du tobogan ou des boxes jumps.
- Mise en place d'un batardeau (Pannecièrre) qui permettrait de garder certaines activités.
- Prise en charge d'une partie de la perte du CA (jamais fait par l'État, parfois par des collectivités). Contacter la Région (les BET sont en charge)
- Perte de 50% des cartes de pêches (penser à soutenir le milieu associatif)
- Communication uniforme à destination des clients (annonces, informations, mises en valeur des activités...)
- Que les plaisanciers puissent donner leur avis.

- Création d'infrastructures (pompe à essence,...)
- Information mensuelle des acteurs locaux sur l'avancement des travaux.
- Information des banques (souplesse de trésorerie des acteurs durant la période des travaux).
- Mesures incitatives pour faire revenir les gens une fois le lac rempli. Dispositif régional ERE mobilisable

Boite mail : ddt-restauration-settons@nievre.gouv.fr